

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'HESDIN
SÉANCE DU 31 MAI 2022

L'an deux mil vingt et deux, le trente et un du mois de Mai à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune de HESDIN, sous la présidence de Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX, Maire, dûment convoqués le : vingt-cinq mai deux mil vingt-deux

Date de convocation du Conseil municipal : 25 mai 2022

Présents : Mesdames et Messieurs Mesdames et Messieurs Nathalie BEDHOM, Claudia CERRATO, Christian CLEMENT, Philippe COACHE, Corinne CODEVELLE, Matthieu DEMONCHEAUX, Philippe DURIER, Véronique FIOLET, Henryanne GRESSIER, Bernard GUILBERT, Stéphane LAGACHE, Emmanuelle PIERROT, Sylvie PLE, Dominique POITEAUX, Marco PUAUX et Benoît ROYER.

Absents excusés : Madame Laurence DUPIRE, Messieurs Guy REGNIER et Renaud VAHÉ

Procurations : Mme Laurence DUPIRE à M Marco PUAUX,
M Guy RÉGNIER à M Matthieu DEMONCHEAUX
M Renaud VAHÉ à Mme Emmanuelle PIERROT

Absent non excusé :

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres votants : 19 (16 présents et 3 procurations)

Le secrétariat est assuré par Benoît ROYER

Début de séance : 18h30

Fin de séance : 19h30

Objet : Convention relative pour l'année 2022 à la mise en place de projets artistiques et culturels entre l'Embardée et la ville d'Hesdin

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de sa politique de développement culturel, la ville d'Hesdin a décidé de soutenir l'Embardée sur l'année 2022, pour mener une action culturelle définie par voie conventionnelle.

Les projets artistiques et culturels sont développés autour de l'Art Citoyen. L'objectif est d'inclure les populations aux expériences artistiques.

Les actions mises en place seront :

- Stage création artistique jeunes
- Spectacle « L'homme qui flotte dans ma tête »
- Spectacle « Frontière ou la vie en pointillés »

La ville d'Hesdin s'engage à relayer les actions de communication pour le projet culturel.

La participation de la ville d'Hesdin à la présente convention sera sous forme d'une subvention d'un montant de 4 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association « L'Embardée » pour un montant de 4 000€,**
- **DE DIRE que la convention sera annexée à la présente délibération.**

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré le trente et un mai de l'an deux mil vingt-deux.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Matthieu DEMONCHEAUX

